

Mettre en œuvre une action de formation "environnement juridique de la sécurité privée"

RS5313 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333t, 344
Formacode(s)	44586, 42822
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	16/12/2020
Date d'échéance	16/12/2023

Certificateur(s)

KRYVAL CONSULTING · SIRET : 80331083800021

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les formateurs en charge de la formation initiale des agents privés de sécurité ont la nécessité d'acquérir des compétences spécifiques en vue d'encadrer le module « Environnement juridique » inhérent aux activités de sécurité privée, en parfaite conformité avec les articles 7 et 8 de l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité. Les mêmes besoins sont exprimés en vue de dispenser efficacement le module « cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité » du stage de maintien et d'actualisation des compétences, relatif aux activités consistant à fournir des services de surveillance humaine ou de gardiennage définis dans l'art.4 al.1 de l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

L'objectif de la formation de formateur dans ce domaine vise, dans un premier temps, à permettre aux candidats de confirmer leurs connaissances en matière juridique et de maîtriser un déroulé pédagogique logique qui s'appuie sur les connaissances législatives de base pour aborder plus facilement l'étude des différents codes. Les formateurs assureront, dans un second temps, la mise en œuvre de ces acquis afin d'en contrôler l'assimilation lors de séances pratiques, dans un contexte le plus proche possible des exigences des métiers de la sécurité privée

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Affirmer ses capacités pédagogiques pour transmettre les connaissances législatives de base

Concevoir une méthode d'apprentissage de la déontologie professionnelle, connaître la convention collective de branche et la notion de délit de marchandage

Transmettre les connaissances relatives au livre VI du CSI en illustrant les connaissances théoriques avec des exemples pratiques

Justifier une action en invoquant une cause de non responsabilité ou une obligation invoquée dans le code pénal

Développer une méthodologie appropriée pour synthétiser les connaissances nécessaires en vue d'appréhender un individu en conformité avec l'article 73 du CPP

Assurer la restitution des connaissances juridiques lors d'évaluations formatives incluant la mise en œuvre de missions de sécurité privée

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Livre VI du code de la sécurité intérieure (CSI) : Art. L611-1, R612-26, R612-37

Arrêté du 27 juin 2017 (cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité)

Arrêté du 27 février 2017 (Cahier des charges applicable à la formation continue des agents privés de sécurité)
Arrêté du 1er juillet 2016 (certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier a minima soit de 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en pédagogie en tant que formateur, soit de 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau 4 minimum, relatif à l'activité concernée.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

2 professionnels externes en activité.

Base légale

Date de décision	16/12/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	16/12/2023

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5313/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	5
Montant total engagé	9 400 €
Coût moyen par dossier	1 880 €
Durée moyenne	28 h
Période	06/2021 – 07/2021
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.